



## Extraits du journal officiel de la République française

### 27/09/2018

- [Décret n° 2018-811 du 25 septembre 2018](#) portant diverses dispositions de mise en cohérence de textes réglementaires relatifs à l'administration générale de la santé au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de **modernisation de notre système de santé**.
- « Dans les suites de la publication de la loi dite Touraine et des Décrets afférents, le récent Décret du 25 septembre écoulé vise à modifier différentes dispositions réglementaires, afin que leur rédaction soit plus conforme aux dernières évolutions textuelles. On relèvera ainsi que la Commission de Coordination des Agences Régionales de Santé (ARS) ou leur Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie connaissent quelques ajustements rédactionnels pour asseoir la dimension de la santé dans sa globalité et non au seul axe de prévention ». Présanse le 22/10/2018.

### 30/09/2018

- [Arrêté du 26/09/2018](#) portant **habilitation d'un bureau de vérification** pour l'application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les chapiteaux, tentes et structures recevant du **public**.

### 06/10/2018

- [Décret n° 2018-850 du 5 octobre 2018](#) relatif à la simplification de la **procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** et à l'amélioration de l'information des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

### 19/10/2018

- [Arrêté du 15 octobre 2018](#) portant nominations au **Conseil national d'orientation des conditions de travail du Conseil d'orientation des conditions de travail**.

### 23/10/2018

- [Arrêté du 12/10/2018](#) portant agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

## Extraits du journal officiel de l'Union européenne

### 14 septembre 2018

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des **équipements sous pression** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union).
- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du **matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union).
- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/29/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des **réceptifs à pression simples** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union).

#### 04/10/2018.

- [Règlement de la Commission \(UE\) 2017/227 du 9 février 2017](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'oxyde de bis(pentabromophényle) (RECTIFICATIF).

#### 05/10/2018

- [Règlement \(UE\) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et corrigeant le règlement (UE) 2017/776 de la Commission.

#### 12/10/2018

- [Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil](#) relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en **atmosphères explosibles** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union)
- [Règlement \(UE\) 2018/1513 de la commission du 10 octobre 2018](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne certaines substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (**CMR**) **des catégories 1A ou 1B**. (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

#### 18/10/2018

- [Décision d'exécution de la commission du 10 octobre 2018](#) établissant, au nom de l'Union, la réponse définitive concernant **l'importation future de certains produits chimiques** conformément au règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil et modifiant la décision d'exécution C(2016) 747 de la Commission.

## Sénat

#### 03/10/2018.

- **Compte rendu de la commission des affaires sociales** : Audition de Mme Charlotte Lecocq, députée, MM. Bruno Dupuis, consultant senior en management, Henri Forest, ancien secrétaire confédéral de la CFDT et Hervé Lanouzière, inspecteur général des affaires sociales. Réunie le 3 octobre dernier, la Commission des Affaires Sociales, présidée par M. Alain Milon, a tenu à se pencher sur la question du système de santé au travail, la Ministre du travail ayant annoncé qu'un projet de loi serait soumis au Parlement dans les mois à venir. La Commission a ainsi auditionné les auteurs du rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », rapport qui devrait en effet servir de base de travail aux futurs processus de dialogue social et de décisions gouvernementales.
- [Lire le compte rendu complet d'audition.](#)

#### Questions/Réponses :

**Maladie de Lyme** : Question écrite n° 06250 de M. Michel Dagbert publiée dans le JO Sénat du 19/07/2018. M. Michel Dagbert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de la maladie de Lyme.

- [Réponse du Ministère de la santé](#)

## Ordres nationaux des professionnels de santé

**Vaccination** : Les sept ordres nationaux des professions de santé s'engagent collectivement, aux côtés de la ministre de la santé Mme Buzyn, à promouvoir la vaccination des professionnels de santé. « La grippe tue. 13 000 décès lors de la dernière saison grippale, et pourtant à peine la moitié des personnes à risque et seulement un quart des professionnels de santé sont vaccinés, constate le ministère de la santé. « *C'est pour moi un enjeu déontologique* », a souligné jeudi 18 octobre la ministre de la santé, Agnès Buzyn, en présentant la charte signée avec les ordres des sages-femmes, des pharmaciens, des masseurs-kinésithérapeutes, des médecins, des infirmiers, des chirurgiens-dentistes et des pédicures podologues. « *En se faisant vacciner eux-mêmes, non seulement les professionnels de santé montrent l'exemple, mais surtout ils protègent leurs patients* », a-t-elle poursuivi. Globalement 26 % des professionnels de santé sont vaccinés, selon le ministère. *Le Monde* le 18/10/2018.

- [Lire le communiqué du Ministère de la santé](#)
- Télécharger la [Charte d'engagement pour la promotion de la vaccination signée par les Ordres des professions de santé](#)

## Instructions, circulaire

**Instruction N° DGT/ASN/2018/229 du 2 octobre 2018** relative à la **prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants** (Chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail). Cette instruction est adressée aux différents services en charge du contrôle de l'exposition : Direccte, agents de contrôle de l'inspection du travail, inspecteurs de la radioprotection... Elle a pour but de leur donner les précisions techniques nécessaires pour leurs contrôles. Les différentes sections des décrets (D. n°2018-437 et D. n°2018-438, 4 juin 2018) sont abordées et précisées : mesures de prévention des risques professionnels, valeurs limites d'exposition et niveaux de référence, évaluation des risques, mesures et moyens de prévention, vérification de l'efficacité des moyens de prévention, condition d'emploi des travailleurs, information et formation des travailleurs, surveillance de l'exposition individuelle, suivi de leur état de santé, expositions exceptionnelles etc.

*NB : La circulaire DGT/ASN n° 04 du 21 avril 2010 relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants n'est plus applicable.*

- [Télécharger la circulaire.](#)

**Circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours** : Cette circulaire vise à définir les modalités selon lesquelles les trois versants de la fonction publique peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif défini par le Président de la République de former avant la fin du quinquennat 80 % de la population aux gestes de premiers secours. La circulaire recense dans un premier temps les actions de formation qui déclinent cet objectif. Il valorise notamment la formation de « sensibilisation aux gestes qui sauvent » dont le format de deux heures, défini par un arrêté en date du 30 juin 2017, permet un déploiement auprès d'un nombre important de personnes. Il distingue dans un deuxième temps les modalités de mise en œuvre de cet objectif en formation initiale comme en formation continue. Il précise dans un troisième temps la manière dont la réalisation de l'objectif pourra être évaluée.

- [Télécharger la circulaire.](#)

**INSTRUCTION relative à la mise en place d'une déclaration obligatoire de la rubéole** : Dans le cadre de ses engagements vis-à-vis de l'organisation mondiale de la santé, la France s'est engagée à éliminer la rubéole ce qui implique la mise en place d'un système performant de surveillance de cette maladie. Une notification obligatoire de la rubéole est donc mise en place.

*Ministère de la santé, 28/09/2018 / Mise en ligne le 17/10/2018.*

- [Consulter l'instruction.](#)

**Protection des salariées allaitantes travaillant partiellement la nuit :** Les travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes qui effectuent un travail posté se déroulant partiellement en horaire nocturne doivent être considérées comme exerçant un travail de nuit.

- [Lire l'article et télécharger l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne.](#)

**Responsabilité employeur :** Des faits de violence verbale et physique à l'égard d'un autre salarié portent atteinte à la sécurité de ce dernier qu'il appartient à l'employeur de protéger, justifient départ immédiat et constituent une faute grave. *Légifrance*

- [Cass. soc., n° 16-19288 du 04/07/2018](#)

**Défaut de repérage amiante avant travaux :** Dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un immeuble, un maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS. Au cours du désamiantage, l'inspection du travail ordonne l'arrêt du chantier, occasionnant un retard des travaux. Le maître d'ouvrage assigne la société de coordination SPS en indemnisation, sans succès. *Fiches OPPBTP, 10/2018.*

- [Cour de Cassation Chambre Civile 3 n° 17-17574 du 05/07/2018](#)

**Inaptitude :** Lorsque l'inaptitude tient son origine d'agissements de harcèlement moral imputables à l'entreprise, le licenciement pour impossibilité de reclassement qui en découle est nul. *Légifrance.*

- [Cass. soc., n° 17-14806 du 20 septembre 2018](#)

**Obligation de sécurité de l'employeur : une notice d'information peut suffire.** L'employeur peut voir sa responsabilité écartée lorsqu'il démontre avoir pris les mesures de prévention nécessaires. Une nouvelle illustration montre que la simple remise d'une notice d'information au salarié peut suffire à écarter la responsabilité de l'employeur. Dans cette affaire, une salariée voit rompre sa période d'essai après 2 mois et demi de travail et reproche à son employeur de ne pas avoir respecté son obligation de sécurité à son égard. L'intéressée estime que la société qui l'emploie l'a mise en danger en lui faisant transporter une bouteille d'argon dans son véhicule personnel sans l'informer des précautions à prendre. L'employeur conteste sa mise en cause. Il précise que le transport de bouteilles d'argon dans les véhicules n'est pas interdit et que la salariée pouvait mettre en œuvre sans difficulté les précautions à prendre, décrites dans la notice d'Air liquide. Les juges donnent raison à l'employeur. Ils estiment que la salariée pouvait mettre en œuvre sans difficulté les précautions à prendre figurant sur la notice d'Air liquide pour le transport des bouteilles d'argon.

*Extrait Editions Législatives, le 02/10/2018.*

- [Lire l'arrêt de la cour de cassation.](#)

**Inaptitude et reclassement : des sociétés forment un groupe lorsqu'il y a possibilité de permutation de tout ou partie du personnel.** Dans cet arrêt du 26 septembre 2018, la Cour de cassation rappelle qu'en cas d'inaptitude, les possibilités de reclassement doivent être cherchées dans les entreprises du groupe dont les activités, l'organisation ou le lieu d'exploitation permettent la permutation de tout ou partie du personnel. Ainsi, pour déterminer le périmètre de ce reclassement, il appartient aux juges de caractériser cette possibilité ou non de permutation. *ISTNF le 22/10/2018.*

- [Lire l'analyse de l'équipe juridique de l'ISTNF.](#)
- [Cass. soc., n° 16-20.867 du 26 septembre 2018](#)

**Ondes électromagnétiques : le malaise d'un électrohypersensible reconnu en accident du travail.** Le tribunal des affaires sociales de Versailles a reconnu comme accident du travail le malaise, sur son lieu de travail, d'un technicien de service client employé dans une "hotline". Diagnostiqué hypersensible aux champs électromagnétiques, l'employeur n'avait pas aménagé son poste de travail pour le mettre sur un poste peu exposé, comme le demandait la médecine du travail. En l'absence de preuve, pour son malaise, d'une cause étrangère au travail, la victime a bénéficié de la présomption d'imputabilité. *Le journal de l'environnement le 28/09/2018.*

- [Lire l'article](#)

## Avis IRSN

**Avis sur le projet d'arrêté relatif à la surveillance dosimétrique individuelle des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.** L'IRSN a été missionné par le directeur général du travail, Mr Struillou pour produire un dossier technique associé aux évolutions qui devront être apportées à SISERI pour prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires introduites par les décrets du 4 juin 2018. *IRSN, 18/09/2018.*

- [Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

## HAS

**Normes de sécurité incendie dans les Ehpad (structures J et U) :** entre normes et personnalisation des espaces. Cette fiche-repère a pour objectif de montrer qu'il est possible de créer un environnement « confortable, rassurant et stimulant » conforme aux dispositions du règlement de sécurité incendie tout en répondant à l'exigence d'un accompagnement de qualité permettant le maintien du lien social du résident, quel que soit son état. Afin de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques en matière de sécurité incendie, cette fiche a été conçue sous un format plus synthétique que celui des recommandations. Elle présente, espace par espace, des exemples concrets de dispositifs compatibles avec les règles de sécurité incendie et la possibilité de recréer un cadre domestique et chaleureux pour le résident. *HAS le 01/10/2018.*

- [Télécharger la fiche repère.](#)

**Mise en garde du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail sur certaines mesures préconisées par Rapport Santé au Travail :** missions des médecins du travail, compétences et attractivité du métier. *EHUMT via Présanse, le 30/09/2018.*

- [Lire le communiqué.](#)

**Réforme de la santé au travail : les réticences de la Sécu.** Une note interne à la direction des Risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie, que *Santé & Travail* a pu consulter, critique le sort que réserve à ses missions de prévention le rapport Lecocq, relatif à la réforme de la santé au travail. *Santé & Travail le 02/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Silice : prévenir les risques et anticiper la modification du droit.** « La silice deviendra-t-elle la nouvelle amiante du BTP ? » La question a été posée lors de la rencontre régionale de la santé au travail et de la prévention dans le BTP, le 28/09/2018 à Caen. *Le Moniteur le 02/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Manque de sommeil : graves conséquences sur le travail et la conduite.** Le sommeil c'est la santé. C'est bien connu, quand on ne dort pas suffisamment, on est irritable et plus distrait. Et par conséquent, bien moins efficace au travail, ce qui, dans le cas de certaines professions, peut s'avérer vraiment dangereux, selon une nouvelle étude américaine parue le 27 septembre dans le [Journal of Experimental Psychologie:General](#). *Pourquoi Docteur ? le 07/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Le quotidien intenable des routiers, nouveaux forçats de l'industrie automobile européenne :** Derrière les carrosseries rutilantes qui sortent des usines des géants européens de l'automobile, se cache une réalité moins reluisante : celle des conditions de travail des dizaines de milliers de chauffeurs-routiers qui livrent chaque jour les constructeurs. Les journalistes d'Investigate Europe ont enquêté, du Portugal à la Norvège. Partout, le constat est accablant : l'exploitation des chauffeurs qui transportent les pièces ou les voitures des constructeurs montre l'un des pires visages de l'Union européenne. *Bastamag.net le 08/10/2018.*

- [Lire l'article](#)

**Santé au travail, prévention : la césure entre généralistes et médecins du travail déplorée par des députés.** Lors de son audition le 12/10/2018 devant les députés des différents groupes, Charlotte Lecocq a exprimé son ressenti « *du terrain* ». Elle a constaté que les services de santé au travail, connus de tous, étaient les acteurs « *naturels* » de proximité. Pour autant, leur image est entachée car pour le salarié, le médecin du travail n'est pas « *l'interlocuteur privilégié* » et il n'ose pas toujours lui faire part de ses problèmes comme il le ferait avec son médecin généraliste. *Le Quotidien du médecin le 12/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Les abattoirs, enfer d'animaux abattus et d'hommes brisés :** infernale (plus de 500 porcs à l'heure), températures et humidité extrêmes, répétition monotone des mêmes gestes, perte du sens du travail. Lieu de la mise à mort des animaux, il est aussi celui de la mort de la liberté et de l'épanouissement des ouvriers. *Huffington Post le 13/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Seulement 31% des produits chimiques se révèlent conformes au règlement Reach :** L'Institut allemand d'évaluation des risques pointe la piètre qualité des dossiers d'enregistrement des substances chimiques en Europe. Les écologistes crient au scandale alors que l'industrie chimique salue une exigence de qualité accrue. *Actu-environnement, le 15/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Mettre fin à la subordination juridique du médecin du travail (...parce que la santé des salariés le vaut bien) :** En France, beaucoup de salariés l'ignorent ou n'en ont pas réellement conscience, le médecin du travail est salarié et donc, comme eux, rattaché à son employeur par un lien de subordination ! Le fameux lien de subordination inhérent au contrat de travail et qui se caractérise, pour mémoire, *par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné...* *Les billets d'actu du droit social / Blog Le Monde, le 13/010/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Amiante : le dossier amiante a été mis à jour sur le site du Ministère du travail le**

**15/10/2018.** Sont développés, les thèmes suivants :

- Professionnalisation
- Accompagnement à la mise en œuvre de la réglementation, cadre réglementaire
- Études et métrologie
- Accompagnement des branches professionnelles dans la mise en œuvre de la réglementation
- Synthèse des résultats des empoussièrings d'amiante dans la base SCOLA de l'INRS
- Formation des travailleurs à la prévention des expositions à l'amiante
- Entreprises certifiées procédant au retrait ou à l'encapsulage de l'amiante
- Nombreux documents à télécharger.

[Consulter le dossier complet.](#)

### **Emploi et handicap : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :**

Le ministère du travail vient de mettre à jour le dossier travailleur en situation d'handicap. Dans cet article du 16/10/2018 :

- Qu'est-ce que la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ?
- Qui est concerné par la reconnaissance de travailleur handicapé ?
- Que signifie être reconnu travailleur handicapé ?
- Quelles sont les mesures spécifiques liées à la reconnaissance de travailleur handicapé ?
- Comment être reconnu travailleur handicapé ?
- [Lire l'article.](#)

### **Définition du travail de nuit, réglementation, surveillance médicale :**

Dossier complet sur ce thème sur le site d'Atousanté : Définition, surveillance médicale, textes réglementaires. *Atousanté le 16/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Le bruit :** Préserver la santé auditive constitue un enjeu de prévention majeur dans les métiers du BTP. En effet, du chantier à l'atelier, le bruit est omniprésent. Or, lors d'une exposition

prolongée et répétée, il peut affecter la santé et le travail. Pour protéger les salariés des atteintes dues à cette exposition, les recommandations s'appuient sur l'évaluation des risques et les mesures de prévention collectives et individuelles. *Prévention BTP, octobre 2018.*

- [Lire le dossier complet.](#)

### **Les TPE et PME ont jusqu'au 31 décembre pour bénéficier d'aides financières :**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose six aides financières pour les TPE et PME ayant pour objectif de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Secteur de l'industrie, de la logistique et du commerce de
- Secteur du BTP
- Centres de contrôle technique et les garages
- Entreprises de maintenance, de nettoyage et de construction
- Tous secteurs d'activité avec TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action

*Ameli.fr le 16/10/2018.*

- [Lire l'article et découvrir les aides.](#)

### **L'Europe partagera une valeur limite d'exposition des travailleurs aux émissions diesel.**

"*Désormais, 12 millions de travailleurs dans l'UE potentiellement exposés aux émissions de gaz d'échappement des moteurs diesel seront mieux protégés*", se félicite le Parlement européen dans [un communiqué du 11 octobre 2018](#). Un accord sur une nouvelle révision de la directive européenne sur l'exposition des travailleurs aux substances cancérigènes et mutagènes vient d'être trouvé : il intègre les émissions de gaz d'échappement des moteurs diesel. La solution est venue du Parlement, qui a négocié avec le Conseil, avec l'appui de la présidence autrichienne et de la Commission. Alors que cette dernière était contre, il y a encore quelques mois. *Editions législatives le 18/10/2018.*

**Rapport LECOCQ :** Le SEST, service aux entreprises pour la santé au travail vient de publier ses propositions pour le rapport LECOCQ. Le SEST est d'accord sur le principe des structures nationales et régionales telles que décrites dans le rapport mais en s'appuyant sur

des SSTI de taille significative. Il approuve les objectifs généraux de dynamiser la politique de santé au travail en France fixés dans le rapport. Cependant, le rapport LECOCQ propose des modifications majeures dans l'organisation et le déploiement de la prévention santé au France, qui impacteront tout particulièrement les SSTI et leurs adhérents. *SEST, octobre 2018, 4 pages.*

- [Lire le communiqué.](#)

**Santé au travail : la pénibilité recule, pas la fatigue nerveuse.** Un travail moins fatigant physiquement, mais un équilibre vie professionnelle-vie personnelle plus difficile à trouver, c'est ce qui ressort du dixième Baromètre Santé et qualité de vie au travail de l'assureur Malakoff-Médéric. *Le Parisien le 19/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Psychotraumatisme : le reconnaître, le prendre en charge.** Le trouble de stress post-traumatique, TSPT, est souvent invisible, c'est un handicap caché mais c'est un véritable phénomène de santé publique. Ce psychotraumatisme peut se traduire entre autres par une atteinte de l'attention, de la mémoire qui vont gêner des actes de la vie courante, l'activité professionnelle, la conduite de véhicules, etc Il est donc essentiel de savoir le reconnaître afin de le prendre en charge. *Atousanté le 21/10/2018.*

- [Lire le dossier.](#)

**Santé au travail : disruption ou retour en arrière ?** Le rapport Lecocq ne détaille qu'un seul scénario, alors qu'il est assez commun pour ce type de production d'en instruire en parallèle plusieurs et d'en peser les avantages, inconvénients et conditions de réalisation. S'agissant d'un document devant alimenter la réflexion des partenaires sociaux et du législateur - et le cas échéant faciliter une négociation interprofessionnelle - cette absence d'alternative est assez surprenante. Ce scénario unique dessine-t-il une zone d'accord minimal entre pouvoirs publics et partenaires sociaux ou bien tente-t-il de « forcer le passage » sur le mode « There Is No Alternative » ? *Métiseurope le 20/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Corruption : Des experts de la Haute Autorité de Santé (HAS) visés par une plainte.** Une association anticorruption porte

plainte contre des experts de la HAS. Elle leur reproche d'avoir émis des recommandations contre l'hypercholestérolémie alors même qu'ils entretiennent des liens financiers avec des laboratoires qui commercialisent des médicaments contre le cholestérol. *FranceTVInfo le 23/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Rapport Lecocq : Positionnement de l'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail (ANIMT) à la suite de la parution du rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée.** Si certains points leur semblent aller vers la modernisation et un gain en efficacité de la médecine du travail, d'autres éléments soulèvent leur inquiétude. *ANIMT, octobre 2018.*

- [Télécharger le communiqué.](#)

**Prévention et maintien dans l'emploi :** Le Ministère du travail a mis en ligne une cartographie des solutions pouvant être mises en œuvre pour accompagner une personne dont l'état de santé risque d'avoir un impact dans l'exercice de son activité professionnelle. Elle détaille les outils mobilisables et le rôle des acteurs du maintien en emploi à chaque étape du parcours, quel que soit le statut de la personne. *Ministère du travail, octobre 2018.*

- [Lire l'article et consulter la cartographie.](#)

**3ème édition du #MoisSansTabac :** Bien se préparer pour augmenter ses chances de succès. *Ministère des Solidarités et de la Santé/Santé publique France/Assurance Maladie le 1er octobre 2018.*

- [Télécharger le communiqué de presse](#)

**#MoisSansTabac : les services de santé au travail du Limousin se mobilisent.** Retrouvez toutes les actions sur les sites :

- [ACIST23](#)
- [AIST19](#)
- [AIST87](#)
- [AMCO-BTP](#)

## Rapports et études

**L'abus d'alcool tue chaque année plus de 3 millions de personnes** : Selon un rapport publié le 21/09/2018 par l'Organisation mondiale de la Santé, l'abus d'alcool a entraîné en 2016 plus de trois millions de décès, soit un décès sur 20. Plus des trois quarts de ces décès concernaient des hommes. L'abus d'alcool représente plus de 5 % de la charge de morbidité au niveau mondial. *OMS le 21/09/2018.*

- [Lire le communiqué.](#)

"Méthodologie innovante pour la caractérisation des matériaux acoustiques en laboratoire et étude de son applicabilité sur le terrain". Une méthode innovante, robuste et fiable a été élaborée pour évaluer avec plus de justesse le coefficient d'absorption de matériaux insonorisants pouvant protéger les travailleurs contre la surdité professionnelle. [Rapport R-1022](#), *IRSST, septembre 2018.*

- [Lire le résumé](#)
- [Lire le communiqué de presse](#)

**DARES Analyses 2018-045 : Les ouvriers intérimaires sont-ils plus exposés aux risques professionnels ?** En France, les ouvriers intérimaires, qui représentent la majorité des personnes en intérim et 8 % des ouvriers, sont très fortement exposés à des contraintes physiques dans leur travail. Ils sont 22 % à manipuler des charges lourdes plus de 20 heures par semaine contre 12 % pour l'ensemble des ouvriers. Ces contraintes s'expliquent toutefois davantage par les caractéristiques des métiers qu'exercent les intérimaires que par leur statut d'intérimaire. *Ministère du travail le 09/10/2018.*

- [Dares Analyses 2018-045 - Les ouvriers intérimaires sont-ils plus exposés aux risques professionnels ?](#)
- [Données à télécharger - Les ouvriers intérimaires sont-ils plus exposés aux risques professionnels ?](#)

**Bilan 2017 des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants en France** : Le bilan 2017 des 384 198 travailleurs exposés dans le cadre de leur activité professionnelle aux rayonnements ionisants en France montre une stabilité de l'exposition individuelle moyenne. Changement de méthode : en 2017, le bilan est exclusivement basé sur les données du système SISERI (données de la surveillance individuelle de l'exposition externe des travailleurs enregistrées). Les résultats ne peuvent donc pas être comparés avec ceux des années précédentes. *IRSST, le 26/09/2018.*

- [Télécharger le rapport – Bilan 2017 de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France \(PDF, 4,95 Mo\)](#)
- [Télécharger l'infographie avec les chiffres-clés à retenir \(PDF, 549 Ko\)](#)

## Sur le web

**Vidéo Préventica** : La députée Charlotte Lecocq, co-auteure du rapport sur la santé au travail rendu public à la rentrée, est venue au salon Préventica de Bordeaux présenter, devant une salle comble ce 3 octobre 2018, le "scénario" qu'elle défend. Elle a dû notamment essayer de répondre aux interpellations de plusieurs agents de Carsat, ingénieurs conseil et contrôleurs de sécurité.

- [Lire la vidéo.](#)

**Amiante : campagne de sensibilisation nationale belge "Face à l'amiante, ne prenez pas de risques"**. Constructiv et Fedris lancent une campagne nationale de sensibilisation et de prévention "Face à l'amiante, ne prenez pas de risques. Des solutions existent" à destination du secteur de la construction et des particuliers. La campagne s'articule notamment autour de spots télévisés, d'une application pour mobile "Checkamiante", d'un dépliant général sur la campagne et d'un site dédié. *Septembre 2018.*

- [Aller sur le site.](#)

**Un IPRP, c'est quoi exactement ?** Un vidéo de 2 mn publié par le SEST qui présente les compétences, les objectifs et les missions d'un IPRP. *SEST, octobre 2018.*

- [Lire la vidéo](#)

**Ergonome et développement durable** : Découverte du métier d'ergonome et de l'ergonomie en 1 mn 40. L'ergonomie et le développement durable, c'est s'assurer que les ressources durent dans le temps que ce soient des ressources humaines, organisationnelles ou matérielles. Que ce soit dans le monde professionnel ou sur les lieux de résidence, l'ergonome étudie les usages pour innover, préserver et développer les ressources ! *FAFIEC (fafiec.fr) et le CINOV ergonomie.*

- [Lire la vidéo](#)

**Ergonomie et conception architecturale** : Découverte du métier d'ergonome et de l'ergonomie. L'ergonome contribue à la réussite des projets d'investissement, notamment la conception d'espaces de travail. Quel peut être son rôle ? Auprès de qui et avec qui travaille-t-il ? A partir de quelles méthodologies concrètes ? Quels sont ses champs de compétences et d'incompétences vis-à-vis d'un maître d'ouvrage, d'un futur utilisateur, d'un architecte ou encore d'un ingénieur en bâtiment ? *FAFIEC (fafiec.fr) et le CINOV ergonomie.*

- [Lire la vidéo.](#)

**Deux outils innovants de l'OPPBTB**, accompagnent les entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics à la **prévention des risques professionnels auprès des TPE-PME** :

- [preventionbtpdirect](#) : Service d'assistance en ligne, permet un dialogue en direct avec des experts.
- [MonDocUnique Prem's](#) : Aide les entreprises à mieux détecter, anticiper et mieux prévenir les risques au travail sur les chantiers (évaluation des risques, affichages obligatoires, infos métiers).

## La boîte à outils

**CSPS : pour une meilleure reconnaissance de leur mission** : Dans un livre blanc, des représentants de la coordination SPS et de maîtres d'ouvrage avancent des recommandations pour orienter la nécessaire évolution de la mission CSPS. En jeu : la prise en compte de leur valeur ajoutée au service de la santé et la sécurité sur les chantiers. *Prévention BTP le 18/09/2018.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger l'étude et le Livre blanc](#)

**GPSST 2018 : Grille de positionnement en santé et sécurité au travail.** GPSST est un outil de diagnostic partagé des pratiques de prévention adapté à la plupart des entreprises. Il permet d'évaluer l'organisation de la prévention des risques de l'entreprise de manière détaillée et collective. En comparant la situation de l'entreprise à des situations types de prévention dans sept domaines d'évaluation, l'utilisateur bénéficie d'un état des lieux précis de ses pratiques et de son engagement en matière de prévention. *INRS, septembre 2018.*

- [En savoir plus.](#)

**Les documents en santé et sécurité : Mémento des documents obligatoires.** Le service de santé au travail de Cholet vient de mettre à jour la fiche technique n°8 dédiée aux documents en santé et sécurité. *STCS-Cholet, octobre 2018, 2 pages.*

- [Télécharger la fiche technique](#)

**Apprenti-e : Santé Sécurité Contrat** : Ce document, conçu par la Direccte et les services de santé au travail de la région, donne aux apprentis des informations utiles pour préserver leur santé et leur sécurité, en abordant des thèmes tels que contrat d'apprentissage, droits et obligations, sécurité,

hygiène, durée du travail, rôle des services de santé au travail et contacts utiles.  *Direccte Pays de Loire, 05/10/2018, 12 pages.*

- [Télécharger la brochure](#) [format livret]

**Asthme lié au travail** : Dossier mis à jour par le Centre Canadien d'Hygiène et de sécurité au travail, octobre 2018.

- [Consulter le dossier.](#)

**Les poussières** : Les poussières sont des particules solides qui peuvent se disperser dans l'atmosphère et se déposer sur des surfaces. Les sources d'exposition en milieu professionnel sont nombreuses...*ACMS, octobre 2018, 8 pages.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

**Visite de pré-reprise** : Plaquette d'information publiée par un service de santé au travail de Montpellier. *Ametra, octobre 2018, 2 pages.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

**Travailler au froid** : le service de santé au travail du Vaucluse publie un nouveau document relatif au travail au froid. *AIST84 le 18/10/2018.*

- [Télécharger la plaquette.](#)

**Lutte contre les discriminations** : Le Défenseur des droits publie à l'attention des employeuses et des employeurs [une fiche pratique sur le harcèlement discriminatoire au travail.](#)

**"La Qualité de Vie au Travail : un outil de performance pour les boulangeries et les pâtisseries"**. Ce guide publié par l'ANCT est organisé autour des 6 objectifs à prendre en compte dans une démarche globale de qualité de vie au travail (QVT). Y sont explicités des principes d'actions et des démarches simples, des témoignages, des exemples pratiques. Il présente également une fiche pratique (autodiagnostic) permettant à l'entreprise de faire un état des lieux. *ANACT, septembre 2018, 17 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

**Guide de la radioprotection, destiné aux personnels exposés** : AMETRA-Montpellier, mai 2018, 8 pages.

- [Télécharger le guide](#)

**Suicide en lien avec le travail** : La Direccte Bretagne a publié sur son site en mars 2018 la dernière publication du CROCT Bretagne : "Rôle et coordination des préventeurs en cas de suicide en lien avec le travail", réalisé dans le cadre des travaux du Plan Régional Santé Travail 2016-2020 de Bretagne, par les membres du groupe RPS. Ce guide a pour objectifs :

- D'appréhender les idées reçues sur le suicide pour être en capacité d'accompagner l'entreprise et l'inciter à la prévention
- D'identifier le rôle de chaque intervenant en cas de suicide en lien avec le travail
- De se connaître pour mieux travailler ensemble : favoriser la coopération entre les intervenants
- D'apporter des conseils et outils sur l'intervention à mener en cas de suicide en lien avec le travail
- Consulter [le guide](#)

**Perturbateurs endocriniens** : Deux plaquettes d'information sur "les perturbateurs endocriniens" ont été publiées le 2 octobre 2018 publiées par la Direccte Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du PRST3, [l'une à destination des préventeurs](#), [l'autre à destination des entreprises](#) (employeurs et salariés).

**Amiante et risque bruit** : STL limousin vient de mettre en ligne 3 plaquettes de prévention (*octobre 2018*) :

- [Amiante et affections associées](#)
- [Prévenir les risques liés au bruit \(Employeurs\)](#)
- [Prévenir les risques liés au bruit \(Salariés\)](#)

## Les chiffres en plus

**Résultats de l'enquête JNA-Ifop 2018 : Bruit, Santé Auditive et Qualité de Vie au Travail. Quelles réalités ?** Les résultats du sondage réalisé auprès d'un échantillon de plus de 1 000 personnes montrent, selon la JNA, « l'urgence à agir », la gêne du bruit au travail étant un enjeu de plus en plus prégnant pour les actifs en poste. En effet, 59 % des actifs se disent personnellement gênés par les nuisances sonores sur leur lieu de travail, contre 52 % en 2017. *JNA le 11/10/2018.*

- [Lire l'article, le communiqué de presse et consulter les résultats.](#)

**Chiffres Clés Nouvelle Aquitaine :** Cette nouvelle édition des Chiffres clés de la Direccte Nouvelle-Aquitaine actualise les données publiées chaque année sur la population et l'emploi, le marché du travail, les politiques de l'emploi, l'économie et les **conditions de travail**. Les chiffres clés ont pour but d'établir un diagnostic global régional. La présentation des données les plus récentes par département facilite une analyse des situations infra régionales. Ce document veut être un outil d'aide à la décision pour les acteurs régionaux. Il s'adresse également au grand public.  *Direccte NA le 22/10/2018.*

- [Chiffres Clés Nouvelle-Aquitaine 2017](#)

**Interventions en présence d'amiante : près de 10 % des travailleurs non protégés ?** L'INRS vient de modifier la base de données Scol@miante, qui contient l'ensemble des résultats des mesures d'empoussièrement effectuées sur les travailleurs intervenant en présence d'amiante. Cette modification est issue d'une série d'analyse de ces données (mesures réalisées entre le 1er juillet 2012 et le 31 décembre 2017). Les principaux résultats de cette étude ont été publiés dans un [rapport](#). Les points notables sont :

- 93 % des mesurent concernent le retrait ou l'encapsulage (*sous-section 3*) et 7 % seulement les autres interventions (*sous-section 4*)
- 32 % des mesures ont été réalisées sur des éléments de toitures et des revêtements de sol
- Aucune intervention à l'humide dans 27 % des cas
- Aucune mesure de captage des poussières à la source dans 44 % des cas
- 69 % des cas sont de niveau 1, 29 % de niveau 2 et 1 % de niveau 3 (0.01 % au-delà du seuil autorisé)
- Dans 9 % des cas, la protection individuelle n'était pas adaptée, dont 4 % des situations où la protection respiratoire est soit absente, soit inadaptée.

*ALEAContrôle le 25/10/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger le rapport.](#) (91 pages)
- [Lire le dossier sur le site du Ministère du travail.](#)

## Nouveautés INRS

### Brochures

- [ED 1472](#) : Formations 2019. Santé et sécurité au travail
- [ED 4267](#) : Champs électromagnétiques. Dispositifs médicaux implantables
- [ED 4702](#) : Incendie et explosion sur le lieu de travail. S'informer pour prévenir

- [ED 6300](#): Fumées de bitume. 7 conseils pour améliorer la protection des travailleurs. A destination des entreprises de construction routière
- [ED 6301](#) : Fumées de bitume. 5 conseils pour se protéger. A destination des chantiers de construction routière
- [ED 6308](#) : Le pressing. Nettoyage à sec ou aquanettoyage
- [ED 8000](#) : Les objets connectés (version numérique uniquement)

### Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

- [ED 114](#) : Barrière immatérielle. Commande d'enchaînement de cycles par désoccultation
- [ED 900](#) : Surveillance biologique de l'exposition aux produits chimiques. Un outil pour la prévention
- [ED 4217](#) : Champs La RFID (Radio frequency identification)
- [ED 6027](#) : Risque Chimique : fiche ou notice de poste
- [ED 6122](#) : Sécurité des machines. Prévention des risques mécaniques
- [ED 6143](#) : Conception des déchèteries. Intégration de la santé et de la sécurité au travail
- [ED 6160](#) : Sites radioélectriques de téléphonie mobile. Conception des sites et des situations de travail associées

### Dossier Web

- [Salariés intérimaires \(intérim, travail temporaire...\)](#)

### Animations

- [Anim-159](#) : Le risque incendie en entreprise
- [Anim-160](#) : Comment utiliser la base de données fiches toxicologiques ?

### Fiches toxicologiques (au 19/10/2018)

- [Acétone \(FT 3\)](#)
- [2-\(2-Éthoxyéthoxy\)éthanol et son acétate \(FT 255\)](#)
- [2-\(2-Butoxyéthoxy\)éthanol et son acétate \(FT 254\)](#)
- [Plomb et composés minéraux \(FT 59\)](#)
- [Amiante \(FT 145\)](#)
- [Acétonitrile \(FT 104\)](#)

## Congrès, colloques, conférences

### 55èmes journées Santé au travail 16 et 17 octobre 2018, au Grand-Hôtel à Paris : Contributions des SSTI à la Santé globale. Présanse, octobre 2018.

- [Les interventions sont en ligne.](#)
- Session 1 – [Actions mises en place pour agir sur le travail comme déterminant de santé](#)
- Session 2 – [Actions favorisant le travail comme vecteur de santé](#)
- Session 3 – [Pratiques mises en place pour mieux échanger entre acteurs de santé](#)
- Session 4 – [Contribution des SSTI la production des connaissances en santé](#)

## Premiers frimas, premiers rhumes, premières toux ...

**Remèdes contre la toux** : C'est incroyable ce que les médecins prescrivait autrefois pour la toux : cigarettes, morphine, héroïne, cannabis... Hilarant non ?

Source : [Health24](#)

